



Communications
Canada

**ACCÈS À L'INFORMATION
ET
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

RAPPORT ANNUEL 1987-1988

Canada

COMMUNICATIONS CANADA
RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS
1987-1988

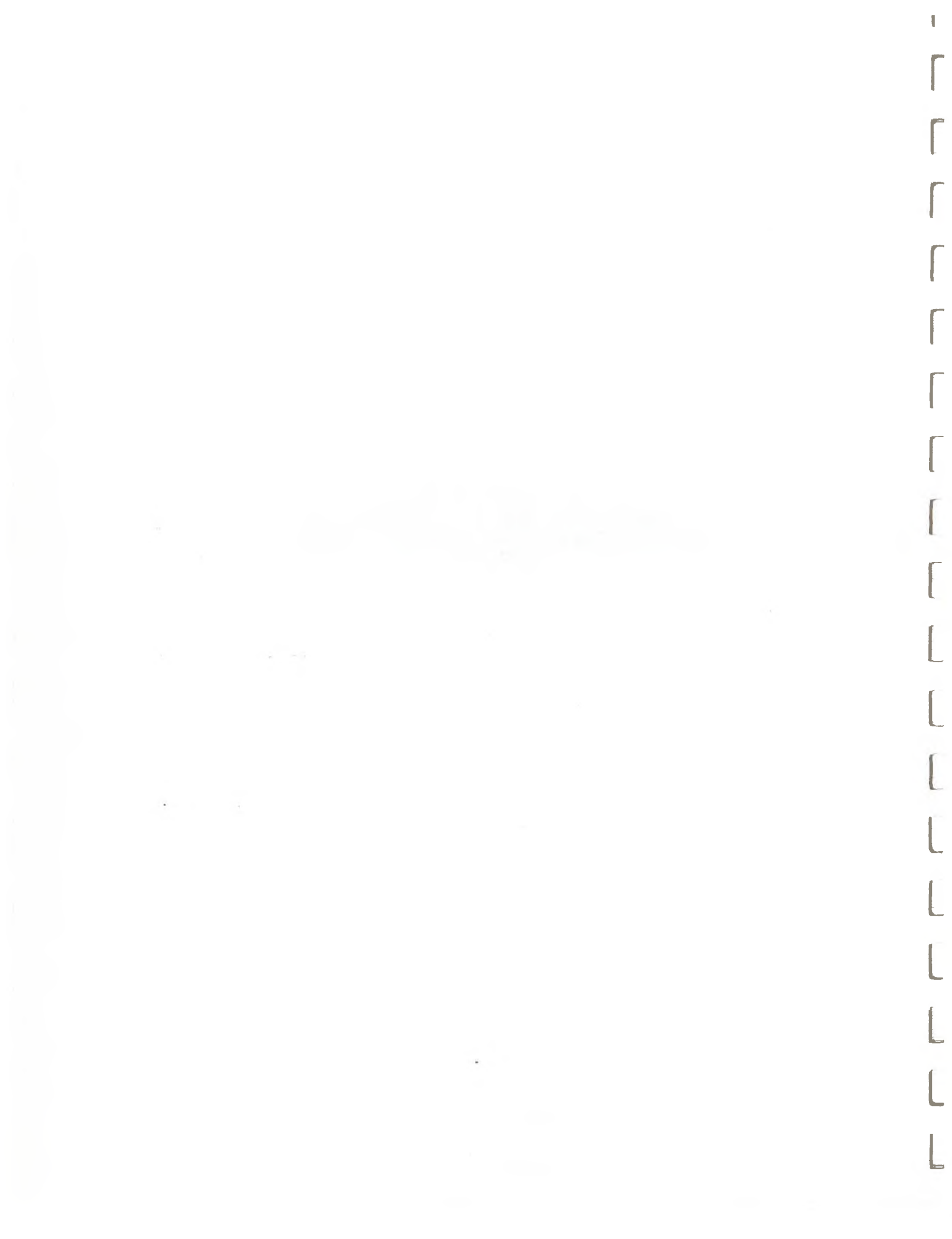
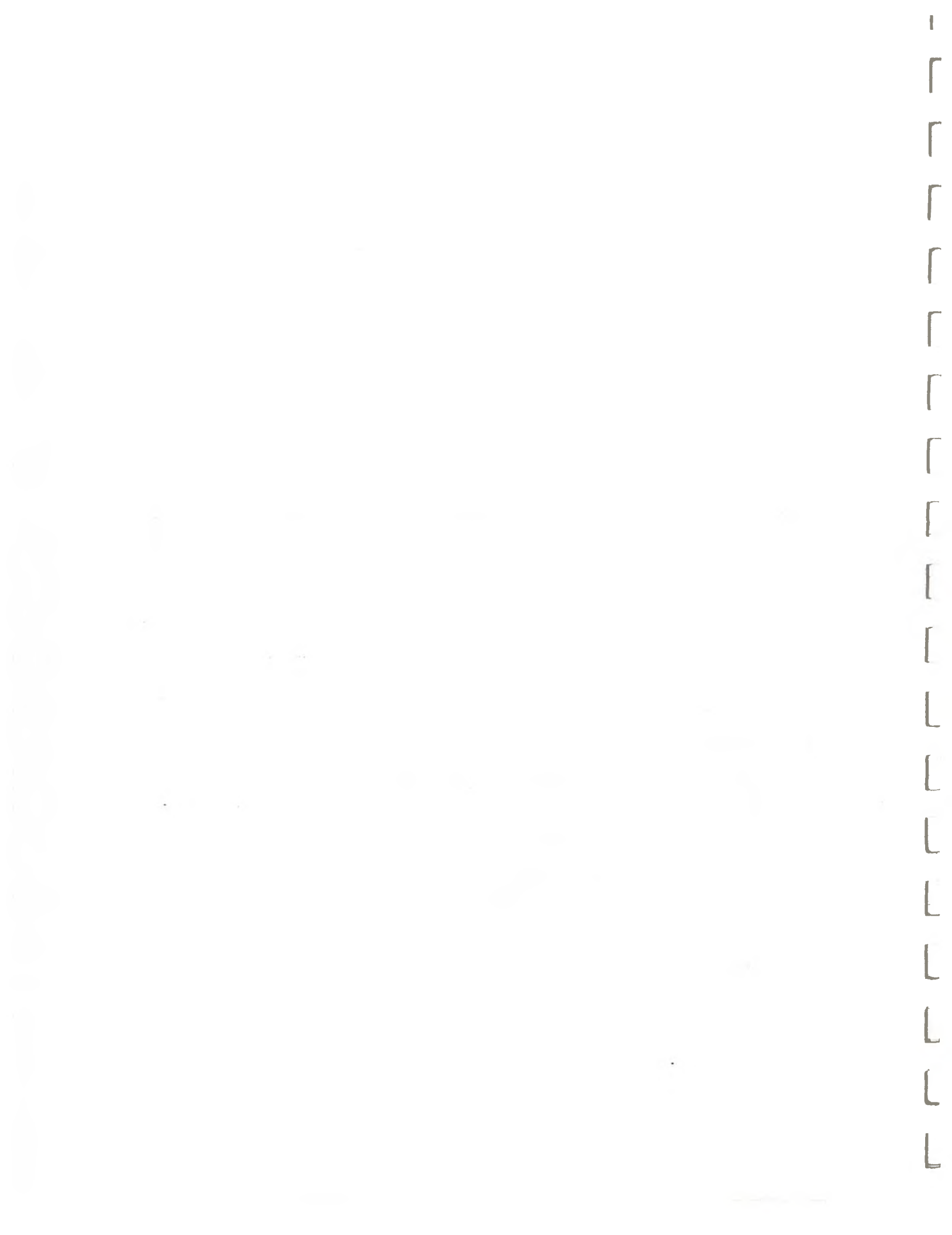


TABLE DES MATIÈRES

| | PAGE |
|---|------|
| Introduction: Points importants de l'année 1987-1988 | 1 |
| <u>RAPPORT SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION</u> | |
| A) Statistiques | 3 |
| B) Interprétation des statistiques | 6 |
| C) Pratiques et procédures | 8 |
| D) Politiques institutionnelles | 11 |
| E) Délégation des pouvoirs | 11 |
| F) Enquêtes | 11 |
| G) Sujets des demandes de l'accès à l'information | 13 |
| <u>RAPPORT SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELLES</u> | |
| A) Statistiques | 37 |
| B) Interprétation des statistiques | 39 |
| C) Pratiques et procédures | 40 |
| D) Politiques institutionnelles | 40 |
| E) Délégation des pouvoirs | 41 |
| F) Enquêtes | 41 |
| G) Divulgations de renseignements en vertu de l'alinéa 8(2)(e) | 41 |
| H) Fichiers Inconsultables | 41 |
| I) Utilisation et communication des renseignements personnels | 41 |



Introduction

Le Ministère a accueilli avec plaisir le document intitulé Accès et renseignements personnels: les prochaines étapes, déposé par le gouvernement en réponse au rapport du Comité permanent de la justice et du solliciteur général. Fidèle à la réponse gouvernementale, notre Ministère s'est attardé plus particulièrement cette année, dans le cadre de notre Registre d'accès et notre Répertoire des renseignements personnels, sur la protection des renseignements personnels.

Nous nous réjouissons de la mise sur pied d'un programme de formation pour les fonctionnaires, ainsi que de l'appui supplémentaire qui sera donné aux coordonnateurs de l'ATIP. Il est de notre avis qu'étant donné la complexité des lois et le peu de ressources avec lesquelles les bureaux de l'ATIP doivent accomplir leurs tâches, les organismes centraux ont un rôle de premier plan à jouer dans la formation d'un groupe de professionnels d'accès à l'information. A titre d'exemple, les délais prescrits ne sont parfois pas rencontrés à cause des changements de personnels. Pour combler un poste, un ministère doit choisir parmi les employés qui œuvrent déjà dans le domaine de l'accès à l'information ou puiser à même ses propres effectifs. Dans de tels cas, une période de formation d'au moins six mois est nécessaire pour qu'une personne puisse accomplir le travail demandé. Nous osons croire que la mise sur pied d'un programme géré par les organismes centraux répondra à ce problème épineux.

Un programme de sensibilisation axé sur les deux lois est primordial à la gestion de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, tant pour permettre à un ministère d'effectuer son travail que pour faciliter un changement d'attitude des employés du gouvernement. Le Ministère a donc mis sur pied cette année un programme détaillé et complet de séances d'information pour ses employés. Ces séances cherchent à la fois à promouvoir une plus grande collaboration de la part des employés du Ministère lorsqu'ils reçoivent des demandes, ainsi qu'une meilleure appréciation des principes fondamentaux des lois.

On a souvent commenté la réaction négative de certains fonctionnaires face à la mise en œuvre de ces deux lois. Trop souvent, les nombreux employés qui sont fiers de participer à ce programme passent inaperçus. Leur contribution à cette nouvelle "ouverture" au sein du gouvernement mérite d'être soulignée. Notre but, donc, est d'instiller cette même fierté dans chacun de nos employés ce qui assurera, par conséquent, un succès continu du programme.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Le nombre de demandes d'accès à l'information n'a pas augmenté de façon substantielle au cours de l'année écoulée, mais le nombre de plaintes au Commissaire à l'information a augmenté en flèche. Cette augmentation des plaintes n'était pas un événement inattendu, étant donné que des demandes de plus en plus complexes et délicates exigent plus de temps et justifient davantage d'exemptions et de prorogations de délais. Malheureusement, le résultat net de l'augmentation du nombre des plaintes est un ralentissement de la productivité, du fait que les agents doivent consacrer une grande partie de leur temps aux enquêtes.



RAPPORT SUR L'ACCÈS
À L'INFORMATION

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

A) STATISTIQUES

STATISTIQUES 1987-88



Government of Canada / Gouvernement du Canada

REPORT ON THE ACCESS TO INFORMATION ACT
RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

| | |
|--------------------------------------|---|
| Institution Communications Canada | Reporting period / Période visée par le rapport April 1, '87 - March 31, '88 |
|--------------------------------------|---|

| | | | | | |
|----------|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|-------------|
| Source → | Media / Médias 8 | Academa / Secteur universitaire 5 | Business / Secteur commerciale 31 | Organization / Organisme 31 | Public 9 |
|----------|---------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|-------------|

I Requests under the Access to Information Act / Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

| | |
|--|-----------|
| Received during reporting period / Reçues pendant la période visée par le rapport | 84 |
| Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure | 14 |
| TOTAL | 98 |
| Completed during reporting period / Traitées pendant la période visée par le rapport | 84 |
| Carried forward / Reportées | 14 |

II Disposition of requests completed / Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

| | | | |
|--|----|---|-----------|
| 1. All disclosed / Communication totale | 41 | 6. Unable to process / Traitement impossible | 3 |
| 2. Disclosed in part / Communication partielle | 20 | 7. Abandoned by applicant / Abandon de la demande | 7 |
| 3. Nothing disclosed (excluded) / Aucune communication (exclusion) | 7* | 8. Treated informally / Traitement non officiel | 7 |
| 4. Nothing disclosed (exempt) / Aucune communication (exemption) | 2 | TOTAL | 84 |
| 5. Transferred / Transmission | 4 | | |

III Exemptions invoked / Exemptions invoquées

* Exclusion & disclosed in part / Exclusion et communication partielle

| | | | | | | | |
|---|---|--------------------|--|--------------------|----|--------------------|---|
| S. Art. 13 (1) (a) | | S. Art. 16 (1) (a) | | S. Art. 18 (b) | | S. Art. 21 (1) (a) | 9 |
| (b) | | (b) | | (c) | | (b) | 4 |
| (c) | | (c) | | (d) | 2 | (c) | 8 |
| (d) | | (d) | | S. Par. 19 (1) | 4 | (d) | 1 |
| S. A. 14 | 3 | S. Par. 16 (2) | | S. Art. 20 (1) (e) | 2 | S. A. 22 | |
| S. 15 (1) International rel. / Relations inter. | 4 | S. Par. 16 (3) | | (b) | 12 | S. A. 23 | 3 |
| Defence / Défense | | S. A. 17 | | (c) | 13 | S. A. 24 | 1 |
| Subversive activities / Activités subversives | | S. Art. 18 (a) | | (d) | 7 | S. A. 26 | |

IV Exclusions cited / Exclusions citées

| | | | |
|--------------------|---|--------------------|---|
| S. Art. 68 (a) | | S. Art. 69 (1) (c) | 4 |
| (b) | | (d) | 5 |
| (c) | | (e) | 3 |
| S. Art. 69 (1) (a) | 5 | (f) | 1 |
| (b) | | (g) | 7 |

V Completion time / Délai de traitement

| | |
|--------------------------------------|----|
| 30 days or under / 30 jours ou moins | 66 |
| 31 to 60 days / De 31 à 60 jours | 2 |
| 61 to 120 days / De 61 à 120 jours | 8 |
| 121 days or over / 121 jours ou plus | 8 |

VI Extensions / Prolongations

| | 30 days or under / 30 jours ou moins | 31 days or over / 31 jours ou plus |
|-----------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| Searching / Recherche | | |
| Consultation | | 14 |
| Third party / Tiers | | 4 |
| TOTAL | | 18 |

VII Translations / Traductions

| | |
|--|--|
| Translations requested / Traductions demandées | |
| Translations prepared / Traductions préparées | English to French / De l'anglais au français |
| | French to English / Du français à l'anglais |

VIII Method of access / Méthode de consultation

| | |
|---|----|
| Copies given / Copies de l'original | 66 |
| Examination / Examen de l'original | |
| Copies and examination / Copies et examen | 1 |

IX Fees / Frais

| Net fees collected / Frais net perçus | |
|---|----------------|
| Application fees / Frais de demande | 355.- |
| Reproduction | 164.- |
| Searching / Recherche | |
| TOTAL | 2931.75 |
| Fees waived / Frais auxquels on renonce | |
| \$25.00 or under / 25.00\$ ou moins | 15 \$ 116.82 |
| Over \$25.00 / De plus de 25.00\$ | 2 \$ 149.- |

X Costs / Coûts

| Financial (all reasons) / Financiers (raisons) | |
|--|-------------------|
| Salary / Traitement | \$ 135,219 |
| Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien) | \$ 32,841 |
| TOTAL | \$ 168,060 |
| Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (raisons) | |
| Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre décimal) | 3.60 |

STATISTIQUES 1986-87



Gouvernement du Canada / Government of Canada

RAPPORT SUR LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

| | |
|---|---|
| Institution Ministère des Communications | Période visée par le rapport 1er avril '86 - 31 mars '87 |
|---|---|

| | | | | | | | | | |
|--------|----|-----------------------|---|---------------------|----|-----------|----|--------|----|
| Source | | | | | | | | | |
| Media | 16 | Secteur universitaire | 0 | Secteur commerciale | 34 | Organisme | 17 | Public | 16 |

I Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'Infor.

| | |
|--|-----------|
| Reçues pendant la période visée par le rapport | 87 |
| En suspens depuis la période antérieure | 11 |
| TOTAL | 98 |
| Traitées pendant la période visée par le rapport | 83 |
| Reportées | 14 |

II Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

| | | | |
|-------------------------------------|-----|--------------------------------|-----------|
| 1. Communication totale | 42 | 6. Traitement impossible | 0 |
| 2. Communication partielle | 17 | 7. Renseignements insuffisants | 0 |
| 3. Aucune communication (exclusion) | 2 * | 8. Abandon | 11 |
| 4. Aucune communication (exemption) | 3 | 9. Document inexistant | 0 |
| 5. Transmission | 0 | 10. Traitement non officiel | 10 |
| TOTAL | | | 85 |

III Exceptions invoquées

| | | | | | |
|-----------------------|---|-----------------|----|-----------------|----|
| Art. 13 (1) (a) | 2 | Art. 16 (1) (d) | 1 | Art. 20 (1) (c) | 11 |
| (b) | 1 | Par. 16 (2) | 1 | (d) | 3 |
| (c) | 1 | Par. 16 (3) | 1 | Art. 21 (1) (a) | 1 |
| (d) | 1 | A. 17 | 1 | (b) | 1 |
| A. 14 | 0 | Art. 18 (a) | 0 | (c) | 2 |
| A. 15 (1) Rel. inter. | 2 | (b) | 0 | (d) | 0 |
| Défense | 1 | (c) | 0 | A. 22 | 0 |
| Activités subversives | 1 | (d) | 0 | A. 23 | 1 |
| Art. 16 (1) (a) | 1 | Par. 19 (1) | 11 | A. 24 | 1 |
| (b) | 1 | Art. 20 (1) (a) | 0 | A. 25 | 16 |
| (c) | 2 | (b) | 10 | A. 26 | 1 |

IV Exclusions citées

| | |
|-----------------|---|
| Art. 68 (a) | 0 |
| (b) | 0 |
| (c) | 0 |
| (d) | 0 |
| Art. 69 (1) (a) | 0 |
| (b) | 0 |
| (c) | 0 |
| (d) | 1 |
| (e) | 0 |
| (f) | 0 |
| (g) | 2 |

V Délai de traitement

| | |
|-------------------|----|
| 30 jours ou moins | 65 |
| De 31 à 60 jours | 2 |
| De 61 à 120 jours | 13 |
| 121 jours ou plus | 3 |

VI Prorogations

| | | |
|--------------|-------------------|------------------|
| | 30 jours ou moins | 31 jours ou plus |
| Recherche | 0 | 3 |
| Consultation | 1 | 14 |
| Tiers | 0 | 2 |
| TOTAL | 1 | 17 |

VII Traduction

| | | |
|---------------------|--------------------------|---|
| Traduction demandée | 0 | |
| Traduction préparée | De l'anglais au français | 0 |
| | Du français à l'anglais | 0 |

VIII Méthode de consultation

| | |
|----------------------|----|
| Copies de l'original | 70 |
| Examen de l'original | 0 |
| Copies et examen | 1 |

IX Frais

| Frais nets perçus | |
|-------------------------|----------------|
| Frais de demande | 405.00 |
| Reproduction | 113.00 |
| Recherche | 0.00 |
| Préparation | 0.00 |
| Traitement informatique | 3953.48 |
| TOTAL | 4471.48 |

X Coûts

| Financiers (raisons) | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Traitement | \$10770.6 |
| Administration (fonc. et maintien) | \$ 35395 |
| TOTAL | \$143101 |
| Années-personnes utilisées (raisons) | |
| Années-personnes (nombre décimal) | 3.01 |

XI Plaintes déposées auprès du commissaire à l'information

| Activité concernant les plaintes | |
|---|---|
| En suspens depuis la période antérieure | 0 |
| Nbre d'appels reçus pendant la période visée | 4 |
| Nbre d'appels réglés pendant la période visée | 2 |
| Nbre d'appels reportés | 2 |

Plaintes déposées auprès du commissaire à l'information (continu)

| Raisons des plaintes | |
|----------------------|---|
| Refus de comm. | 2 |
| Frais demandés | 1 |
| Prorogation | 1 |
| Publication | 0 |
| Refus de traduction | 0 |
| Délai de traduction | 0 |
| Autre | 0 |

| | |
|-----------------------------|---|
| Présentation de certificats | 0 |
|-----------------------------|---|

Plaintes déposées auprès du commissaire à l'information (continu)

| Règlement des plaintes | |
|--|---|
| Plainte non fondée | 1 |
| En accord avec l'institution | 0 |
| Aucune conclusion | 1 |
| Recommandation acceptée | 0 |
| Recommandation rejetée | 0 |
| XII Appels interjetés auprès de la Cour fédérale | |
| En suspens depuis la période antérieure | 0 |
| Nbre d'appels reçus pendant la période visée | 0 |
| Nbre d'appels réglés pendant la période visée | 0 |
| Nbre d'appels reportés | 0 |

CTC 350-62 (Rev. 85/2)

* Exclusion et communication partielle
English on reverse

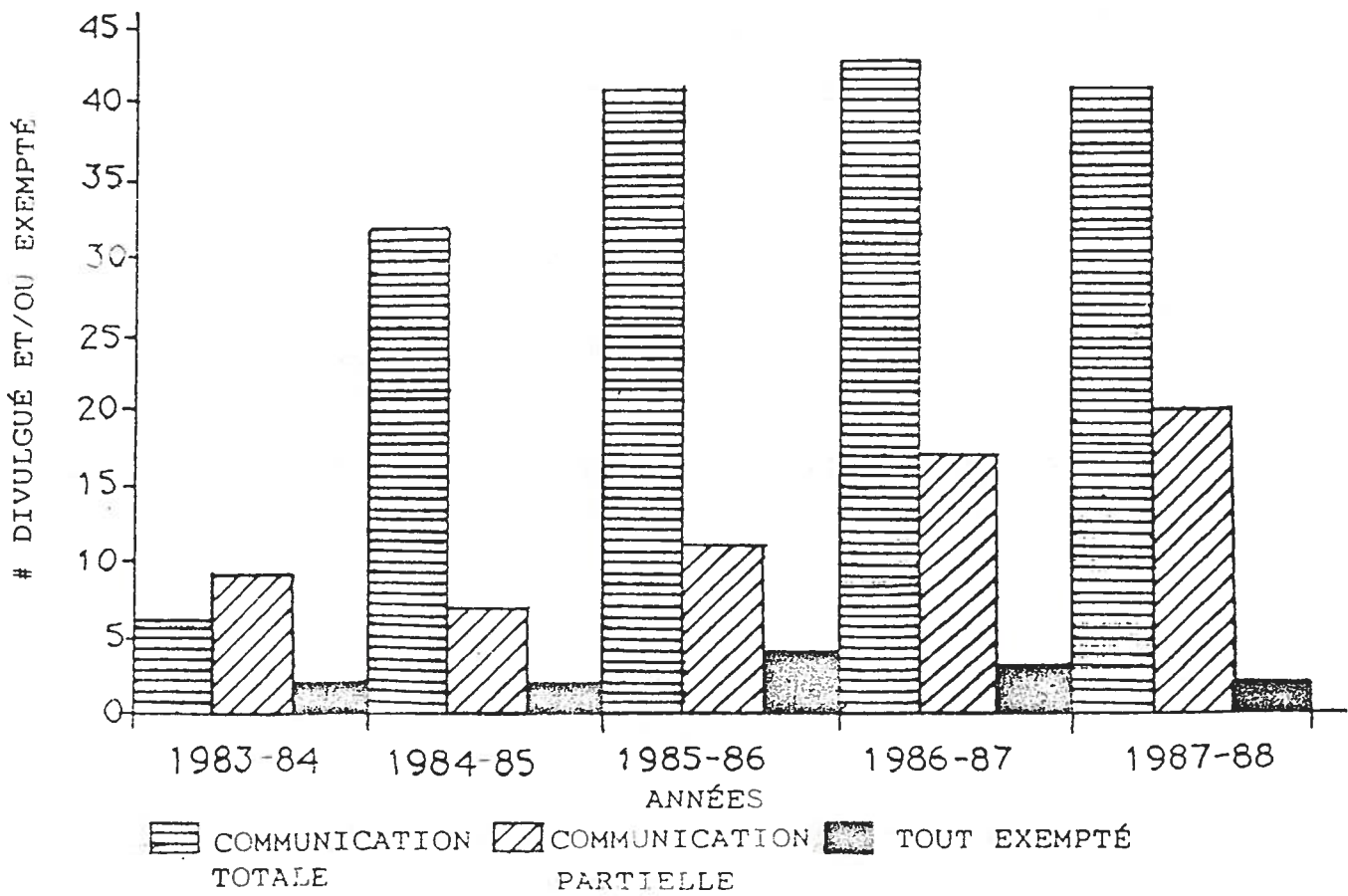
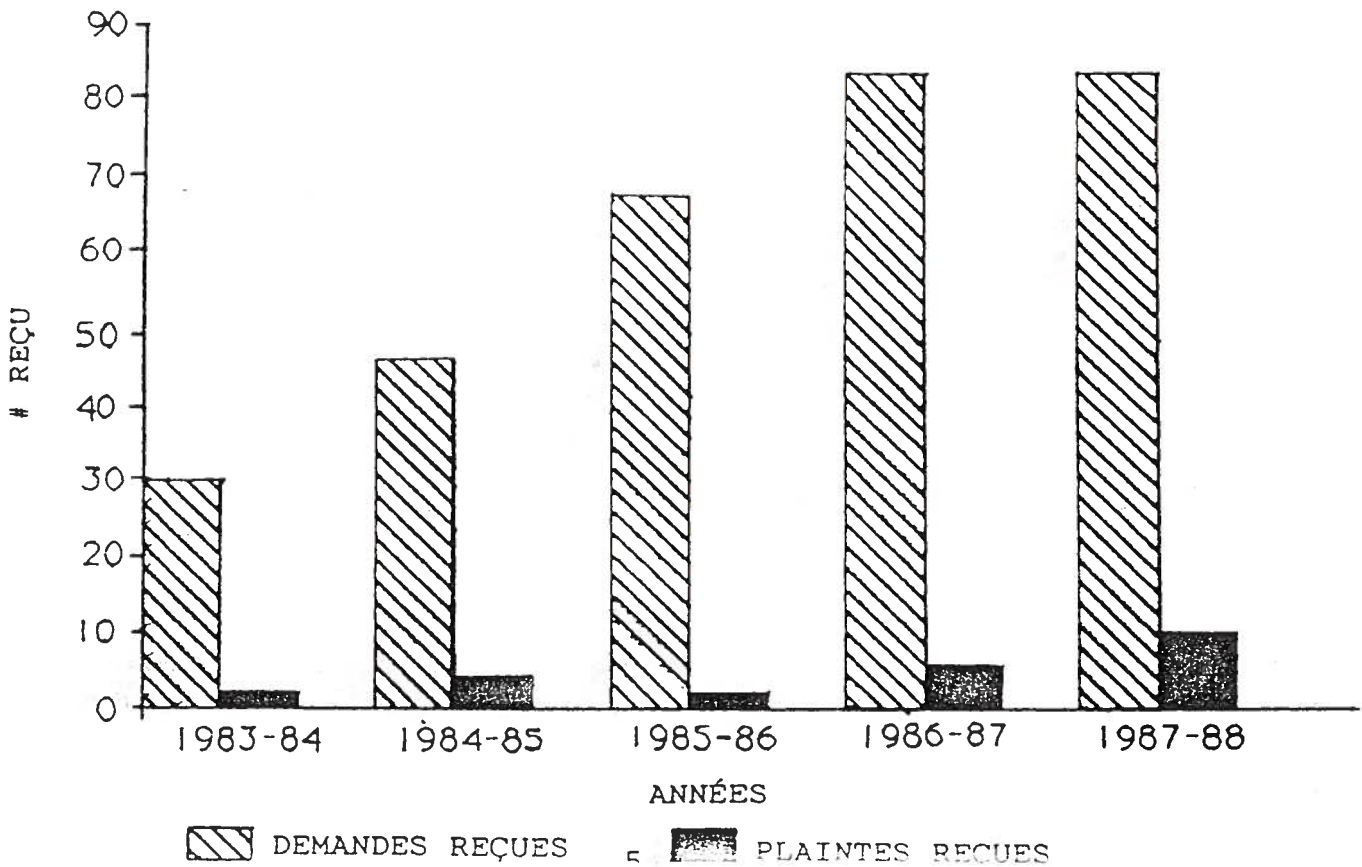


TABLEAU 2

DEMANDES VS PLAINTES REÇUES



B) INTERPRÉTATION DES STATISTIQUES

Frais imputables au Secrétariat de l'accès à l'information

Le Secrétariat de l'accès à l'information répond aux demandes d'accès à l'information et aux renseignements personnels. Ainsi, les coûts sont divisés entre les deux fonctions, 75 p. 100 pour l'accès à l'information et 25 p. 100 pour l'accès aux renseignements personnels. Le coût global de 168,060 \$ se répartit comme suit:

Ressources humaines

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Coordonnatrice du Secrétariat | 75% de 1.0 AP X salaire |
| Conseiller principal | 75% de 1.0 AP X salaire |
| Adjointe administrative | 75% de 1.0 AP X salaire |
| Autres employés, calculés cas par cas | % de AP X salaire |

Frais d'exploitation

| | |
|---|----------------|
| Coûts matériels pour répondre à chaque demande | 100 % du total |
| Coût du système informatique - fichier et système de contrôle | 75 % du total |
| Coûts administratifs - formation, publication, déplacements, etc. | 75 % du total |

Le Secrétariat de l'accès à l'information dispose de systèmes qui permettent de comptabiliser les ressources nécessaires à l'application de la Loi. Le personnel du Ministère consigne le temps consacré à chaque demande et présente à tous les trimestres un compte rendu du temps alloué aux activités connexes comme la formulation des politiques, la gestion des fichiers de renseignements personnels, la prestation à des organismes externes de conseils sur la protection de renseignements obtenus de tiers, et la participation à des réunions et à des séances d'information sur l'accès à l'information. Les coûts associés à la préparation de photocopies, de microfiches et de rubans magnétiques sont inclus.

Nous utilisons un système de contrôle automatisé afin d'enregistrer le traitement des demandes de renseignements. Ce système a été programmé afin de fournir les renseignements requis pour les rapports trimestriels soumis au Conseil du Trésor et pour le rapport annuel qui est déposé devant le Parlement.

Politique concernant les frais

Notre politique concernant les frais demeure celle qui était décrite dans nos rapports annuels des années précédentes. Cette année, nous avons souvent renoncé aux frais lorsque nous étions en retard par rapport aux délais fixés. Nous avons également fait parvenir des estimations de coûts aux demandeurs lorsque la consultation de plusieurs milliers de dossiers était nécessaire.

Prorogations de plus de 60 jours

Le tableau 3 qui suit montre ce qu'il est advenu de 17 des 18 demandes pour lesquelles des prorogations de délais ont été nécessaires. Une autre demande, pour laquelle nous avons demandé une prorogation de 120 jours afin de pouvoir faire les consultations nécessaires, est demeurée ouverte pendant 562 jours; elle illustre le genre de difficultés que nous rencontrons en essayant de tenir les délais, lorsque plusieurs consultations sont nécessaires.

La demande portait sur toutes les études effectuées sur le commerce canado-américain. Tous les documents disponibles furent localisés et envoyés dès que possible, et ce à compter du 65e jour. Le 88e jour, un autre rapport a été disponible, mais d'autres études sont restées en suspens dans un autre ministère. Des documents moins importants continuaient d'être consultés dans notre ministère, de sorte que lorsqu'on eu fini de les consulter, une année s'était écoulée. Le demandeur avait déjà reçu plusieurs documents, si bien que lorsqu'il a reçu les derniers, il avait perdu tout intérêt. Nous avons gardé le dossier ouvert pendant plusieurs mois dans l'attente d'une réponse, puis l'avons fermé le 562e jour.

TABLEAU 3 PROROGATIONS DE PLUS DE 60 JOURS

| DURÉE DE LA PROROGATION | RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS LE (JOUR) | FIN DU PROCESSUS | NOMBRE DE CONSULTATIONS |
|-------------------------|--------------------------------------|------------------|--|
| 60 | 30, 54, 80 | 80 | 4 |
| 60 | 26, 88 | 88 | 2 |
| 60 | 28, 62, 99 | 92 | 2 |
| 60 | 29, 49 | 49 | 1 |
| 60 | 77 | 146 | 2 |
| 60 | 1, 183 | 183 | 2 |
| 60 | 107 | 107 | 2 |
| 60 | 9, 166, 320 | 320 | 4 |
| 90 | 120, 151 | 120 | 2 |
| 90 | 161 | 225 | 4 |
| 90 | 88 | 88 | 2 |
| 90 | 1, 289 | 289 | 3 |
| 90 | 194 | 194 | 3 |
| 120 | 109 | 109 | 3 |
| 120 | 167 | 167 | TEMPS POUR RECHERCHES, AUCUNE CONSULTATION |
| 120 | 15, 336 | 336 | 3 |
| 120 | 9, 246 | 246 | 5 |

Certaines de ces demandes ont été en suspens pendant très longtemps, du fait que nous avons comme politique d'essayer de négocier la communication de documents sensibles, plutôt que de rejeter la demande en citant une exception. Nous essayons toujours de communiquer au demandeur le nombre maximum de documents dans les plus brefs délais, ne gardant les documents sensibles que pour la fin. Les négociations au sujet de la communication de documents peuvent prendre du temps. Les statistiques donnent peut-être l'impression que le Ministère traîne les pieds, mais ces efforts sont beaucoup plus conformes à l'esprit de la loi qu'un "non" catégorique dans les délais prescrits.

Le tableau 1 à la page 5 indique la disposition des demandes reçues par le Ministère depuis la mise en vigueur de la Loi.

Demandes abandonnées

Sept demandes de renseignements ont été abandonnées cette année, la plupart parce que des droits substantiels étaient exigés. Quelques demandes ont été abandonnées lorsqu'il a été expliqué au demandeur que les renseignements demandés ne pourraient lui être communiqués.

Origines des demandes de renseignements

Même si nous ne demandons pas au requérant de nous indiquer les raisons qui motivent sa demande, nous tentons de les regrouper par catégories. Les demandes se répartissent comme suit:

- 9,6 p. 100 des médias
- 6,0 p. 100 des universitaires
- 36,1 p. 100 du secteur privé
- 37,4 p. 100 d'autres organisations
- 10,9 p. 100 du grand public

C) PRATIQUES ET PROCÉDURES

Organisation de l'accès à l'information

Le Coordonnateur de l'accès à l'information au ministère des Communications est le Directeur, Gestion du secteur et coordination ministérielle, et ce dernier se rapporte au Sous-ministre adjoint, Gestion intégrée. Un Secrétariat autonome a été institué et est chargé d'administrer et de coordonner toutes les demandes de renseignements en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. On y trouve un gestionnaire à temps plein (la Coordonnatrice du Secrétariat), un conseiller principal et une adjointe à temps plein.

Un Comité d'étude générale coordonne les demandes au sein des secteurs. Chacun des secteurs est représenté par le Coordonnateur de secteur ou le Chef de cabinet des sous-ministres adjoints.

Nous estimons que nous ne pouvons pas simplement acheminer la demande au centre de responsabilité et compter sur lui pour l'interpréter, trouver les exceptions qui peuvent s'y appliquer et retourner la documentation complète au Secrétariat. Lorsqu'une demande est reçue, elle est acheminée au centre de responsabilité par l'entremise du Coordonnateur de secteur. Normalement, le secteur consulte le Secrétariat qui l'aide à identifier les documents et à déterminer ce que le requérant désire obtenir. Un diagramme indiquant la méthode de traitement des demandes actuellement appliquée au ministère se trouve à la page suivante.

En dépit du fait que des guides et des séances d'information ont été offerts au personnel du Ministère, nous avons trouvé que dans la plupart des cas, le gestionnaire a besoin d'aide pour préparer les documents et identifier les exceptions. Par conséquent, le Secrétariat accroît son aide aux différents secteurs dans ce domaine.

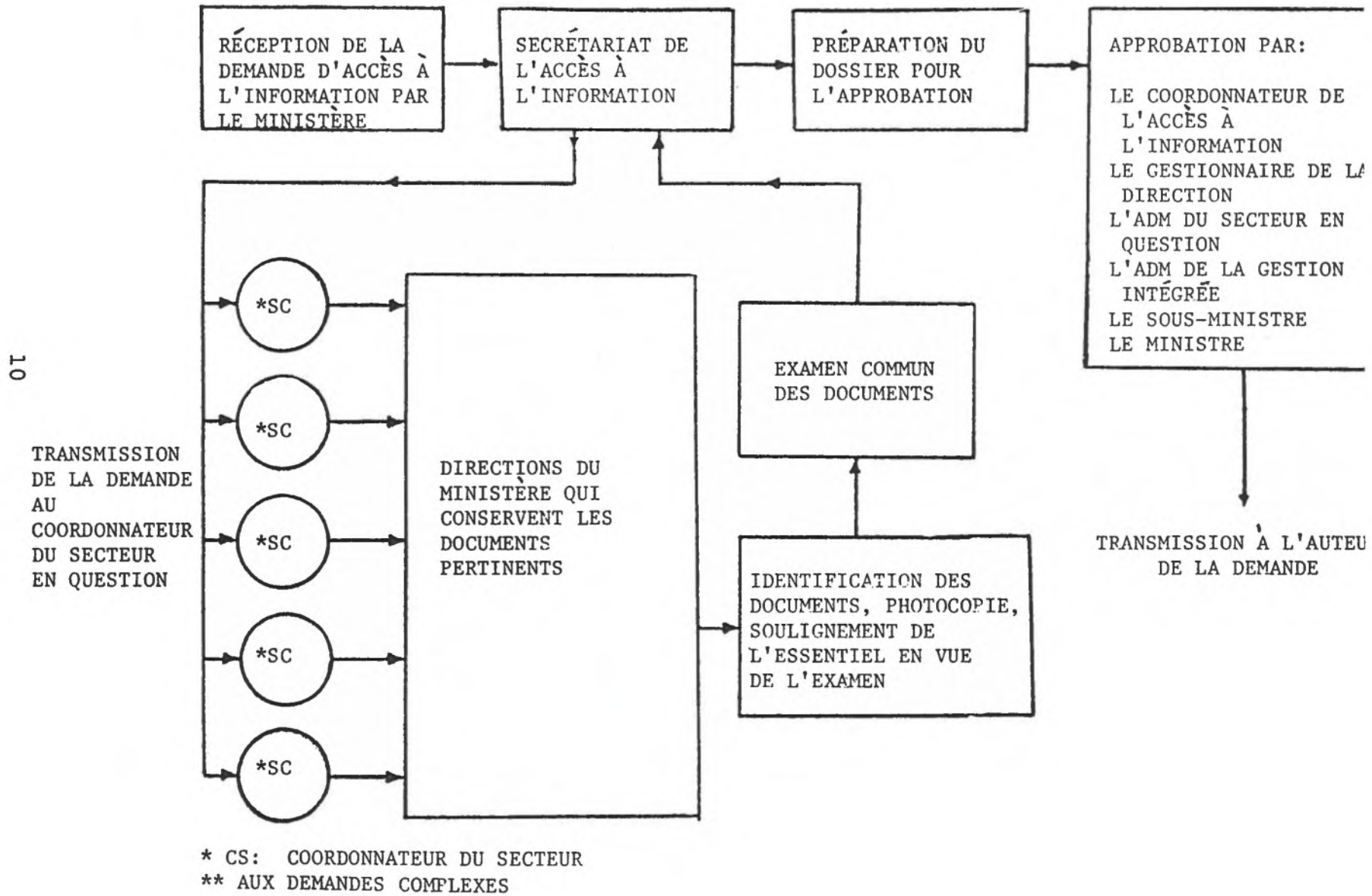
Lorsque nous recevons des demandes qui impliquent un nombre important de dossiers, le Secrétariat prépare une liste des documents qui sont demandés. Le fait de fournir une liste au demandeur, liste à partir de laquelle il peut sélectionner des documents, élimine souvent des consultations et photocopies inutiles, donc des retards et des coûts pour le demandeur. Des sous-listes peuvent ensuite être préparées et envoyées à des tiers, tandis que des demandes de consultation sont adressées à d'autres organismes et que des estimations de coûts ou des avis d'exemption sont envoyés au client.

Demandes de renseignements officielles et officieuses

Les mécanismes officieux de communications continuent de bien fonctionner, et c'est de cette façon que le Ministère répond à la majorité des demandes de renseignements. On encourage les employés à diriger le public au Secrétariat de l'accès à l'information lorsqu'ils jugent que les renseignements peuvent être de nature délicate. Le Secrétariat pour sa part s'efforce toujours de traiter les demandes de manière officieuse lorsque de toute évidence, les renseignements demandés n'ont pas besoin d'être protégés.

Une fois que nous avons reçu plusieurs demandes pour un certain type de renseignement auquel aucune exemption ne s'applique, nous essayons de mettre sur pied des systèmes de diffusion informels.

TRAITEMENT DES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION



D) POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

La politique sur le traitement des demandes, les activités du Comité d'examen et les droits imposés ont été décrits en détail dans les rapports annuels précédents. On peut toujours se procurer des rapports précédents auprès du Secrétariat de l'accès à l'information, 300, rue Slater, Ottawa, K1A 0C8. (téléphone 613-990-4131)

E) DÉLÉGATION DES POUVOIRS

La délégation des pouvoirs en ce qui a trait à l'accès à l'information remonte au 1er juillet 1983; elle est destinée à maintenir la prise de décisions au niveau de la haute direction. La responsabilité de l'exécution de tous les articles de la Loi incombe au Sous-ministre et au Coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du Ministère. En 1987, on a confié au sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, la responsabilité de tous les articles de la Loi. La Coordonnatrice du Secrétariat est responsable des articles et alinéas 7, (dans les seuls cas où il a été décidé d'accorder l'accès aux renseignements) 8(1), 9, 11(5), 28(1), 28(4), 28(5), 28(8), 29(1), 33, 43(1), et 44(2).

L'organisation du Secrétariat et les responsabilités du Coordonnateur du Ministère et de la Coordonnatrice du Secrétariat ont été présentées à la page 6. Puisque le Coordonnateur ne consacre qu'environ 10 p. 100 de son temps à l'accès à l'information, plusieurs décisions sont effectivement prises par la Coordonnatrice du Secrétariat. Le pouvoir de signature ne l'est cependant pas. Mais vu que la Coordonnatrice du Secrétariat se rapporte directement au Coordonnateur du Ministère, il n'y a pas de délai et le tout fonctionne très bien.

F) ENQUÊTES

Cette année, le Ministère a été avisé de 10 plaintes au Commissaire à l'information, ce qui porte à 12 le nombre d'enquêtes en cours. Les principales caractéristiques de chacune de ces enquêtes sont décrites dans le tableau 4 qui suit. Si les chiffres ont augmenté par rapport aux années précédentes, la majorité des plaintes portent sur le délai qui est nécessaire pour traiter les demandes.

Le tableau 2 à la page 5 indique le nombre de plaintes reçues par le Ministère par rapport aux demandes reçues depuis la mise en vigueur de la Loi.

TABLEAU 4

DISPOSITIONS DES PLAINTES

| # | DATE | MOTIF DE LA PLAINTÉ | RÉSOLUTION ET COMMENTAIRES |
|----|-----------------------------|--|---|
| 1 | 6/10/86 | droits pour les photocopies de microfiches | aucune mesure prise avant le 7/7/87; plainte non résolue |
| 2 | 10/12/86 | exceptions prévues sous 16, 19, 21 et 23 | grand nombre de dossiers; plainte en suspens |
| 3 | 14/5/87 | présomption de refus | demande complexe et volumineuse (8 mois) plainte justifiée |
| 4 | 15/6/87 | retard; consultation incomplète | plainte déposée le 16/10/86, aucun avis au ministère pendant 6 mois; retard justifié; récupération incomplète non justifiée |
| 5 | 15/9/87 | présomption de refus | divulgarion après 181 jours; justifiée |
| 6 | 15/9/87 | présomption de refus | divulgarion après 318 jours; justifiée |
| 7* | 4/11/87 2/11/87 | prorogation exceptions prévues sous 14, 20, 21, 23 et 69 | divulgarion avec prélèvements après 223 jours; plainte justifiable mais abandonnée documents examinés; plainte en suspens |
| 8* | 7/1/88 9/3/88 18/1/88 | prorogation présomption de refus dispense des frais jugée condescendante | prorogation justifiée; plainte rejetée prorogation n'a pas été rencontrée; demandeur choisit des dossiers à partir d'une longue liste; plainte justifiée COM a dispensé les frais pour la photocopie de 191 pages (politique habituelle); plainte rejetée |
| 9 | 14/3/88 | prorogation de 120 jours | prorogation réaliste mais indéfendable; plainte justifiée |
| 10 | 31/3/88 | non-divulgarion | enquête non encore entreprise |

* indique plusieurs plaintes consécutives à une demande

G) SUJETS AYANT FAIT L'OBJET DE DEMANDES D'ACCÈS ET LES
RÉPONSES DU MINISTÈRE, 1987/88

* 1. OBJET Pour chaque poste EG, a) Le niveau de classification en vertu de la norme précédente, expirée le 21 décembre 1987, et b) la cote par facteur en vertu de la nouvelle norme de classification des EG, entrée en vigueur le 22 décembre 1987.

** 2. OBJET Programme de prédiction de la propagation des ondes UHF/VHF du CRC et base de données topographiques.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, bande électronique et document

FRAIS 60,53 \$

3. OBJET Information technique, fréquences de 956 à 960 MHz, comprenant la fréquence indiquant les coordonnées et nom du site d'émission, le site de réception, la puissance d'émission prévue à l'antenne, le signal à l'entrée de récepteur, etc.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 6 pages

FRAIS 5,00 \$

4. OBJET Demande d'envoi des microfiches du rapport numéro 3 de la région numéro 2. Demande de prix.

RÉPONSE Traitement informel de la demande

MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, microfiches

FRAIS 0,00 \$

* en suspens

** 7 autres demandes ont été reçues et traitées de la même façon.

5. OBJET Copie de toutes les commandes directes traitées en janvier 1988 par le Ministère dans la région de la CCN en vertu de l'offre permanente cadre pour des services professionnels en informatique.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Divulcation partielle, 25, 20(1)b), 20(1)c)
Copie des originaux, 18 pages
5,00 \$
6. OBJET Demande d'envoi d'un imprimé relatif aux fréquences VHF et UHF et à l'emplacement des stations pour l'île de Vancouver.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Traitement non officiel
Copie de l'original, microfiches
0,00 \$
7. OBJET Tous les documents sur les comptes de dépenses facturés à Téléfilm Canada par le président de son conseil d'administration, M. Jean Sirois, notamment les notes de restaurant et les notes de frais de voyage, y compris les billets d'avion et les factures d'hôtel, les relevés de compte des cartes de crédit et les reçus établis au nom de M. Sirois et acquittés par Téléfilm.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Demande transférée
5,00 \$
8. OBJET Nous possédons une banque de données informatiques datant de 1985 et couvrant une partie du spectre soit de 890 à 15350 MHz. Nous avons besoin d'une mise à jour de ladite banque.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Communication totale
Copie de l'original, bande magnétique
46,50 \$
9. OBJET Détails sur le contrat conclu avec un certain individu. Quand son contrat du mois d'août se terminait-il? A-t-il été rémunéré pour l'exécution du contrat? A-t-il encore un contrat avec le ministère des Communications? Dans l'affirmative, quelle est la durée du contrat actuel? Quand sera-t-il rémunéré?

- Pouvez-vous me donner le titre officiel ou le numéro de son contrat?
Communication totale
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Copie des originaux, 14 pages
5,00 \$
10. OBJET Interdiction de faire de la publicité pour le tabac sur trois articles mentionnés dans la demande précédente : no. 1 - Cahier d'information préparé par l'honorable Jake Epp; no. 5 - Réponse à une question rédigée pour une entrevue avec les médias; no. 11 - Trousse d'information en provenance de l'Ambassade du Canada à Washington...
Communication totale
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Copie des originaux, 115 pages
5,00 \$
11. OBJET Liste alphabétique des titulaires de licence, rapport no. 85, région no. 1, Pacifique.
Communication totale
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Copie de l'original, bande magnétique
86,25 \$
12. OBJET Politique sur la sécurité des communications électroniques - équipement ayant trait à la sécurité des communications électroniques - aide en matière de sécurité des communications électronique.
Traitement non officiel
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS 0,00 \$
13. OBJET Liste nationale des Canadiens détenant une licence de radio amateur, par ordre des codes postaux, comprenant leur nom, leur adresse, leur indicatif et leur code postal.
Aucune communication. Exception 19(1)
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS 5,00 \$

14. OBJET Nombre de stations UHF/VHF, fixes et portatives, du service mobile terrestre autorisées sous licence pour être utilisées ou vendues dans la région métropolitaine de Vancouver au cours des trois dernières années (de janvier 1985 jusqu'à maintenant), pour chaque mois. Nombre de licences de stations radio bilatérales du service maritime et du service radio générale délivrées dans la région métropolitaine de Vancouver au cours des trois dernières années (de janvier 1985 jusqu'à maintenant) pour chaque mois.
- RÉPONSE Communication totale
 MÉTHODE DE
 CONSULTATION Copie des originaux, 8 pages
 FRAIS 5,00 \$
15. OBJET Documents qui me permettront de connaître la répartition des crédits budgétaires dans tout le ministère des Communications, les numéros d'interclassement et les projets auxquels le budget a été attribué ainsi que le nom des fonctionnaires responsables des divers budgets particuliers pour l'exercice courant.
- RÉPONSE Communication totale
 MÉTHODE DE
 CONSULTATION Copie des originaux, 50 pages
 FRAIS 5,00 \$
16. OBJET Achat d'une bande magnétique comportant des statistiques courantes de 1987 sur les licences, sous le même format que pour les années 1985 et 1986.
- RÉPONSE Communication totale
 MÉTHODE DE
 CONSULTATION Copie de l'original, bande magnétique
 FRAIS 1 040,00 \$
17. OBJET J'aimerais voir l'information rassemblée depuis mars 1987 sur le rôle du gouvernement fédéral dans le Centre international de découverte en télécommunications de Brantford (Ontario).
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 14, 21(1)b)
 MÉTHODE DE
 CONSULTATION Copie des originaux, 114 pages
 FRAIS 5,00 \$

18. OBJET Copie de toutes les commandes directes traitées en août 1987 par le ministère des Communications en vertu de l'offre permanente cadre pour des services de placement temporaire et de l'offre permanente cadre pour des services professionnels et techniques.
 RÉPONSE Communication totale
 MÉTHODE DE CONSULTATION
 FRAIS Copie des originaux, 56 pages
 5,00 \$
19. OBJET Copie des contrats accordés par le ministère des Communications en 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988. Copie semblable à celle divulguée en 1985.
 RÉPONSE Communication totale
 MÉTHODE DE CONSULTATION
 FRAIS Copie des originaux, 40 pages
 5,00 \$
20. OBJET Tous les documents produits par le Groupe de travail interministériel sur les flux transfrontaliers de données ou à son intention, particulièrement sur la souveraineté.
 RÉPONSE Communication totale
 MÉTHODE DE CONSULTATION
 FRAIS 0,00 \$
21. OBJET Toutes les études entreprises par le ministère des Communications depuis 1984 sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis afférentes aux questions suivantes: édition de livres, édition de périodiques, projet de loi C-58, industrie cinématographique, industrie de l'enregistrement sonore, radiodiffusion, retransmission, politiques d'immigration du Canada et des États-Unis concernant le secteur culturel et la distribution de films.
 RÉPONSE Communication totale
 MÉTHODE DE CONSULTATION
 FRAIS Copie des originaux, 695 pages
 0,00 \$

22. OBJET Nom des bénéficiaires de subventions ou de contributions du Programme d'initiatives culturelles pour l'exercice courant, jusqu'à aujourd'hui, ainsi que pour 1986-1987 et 1985-1986.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE Copie des originaux, 22 pages
CONSULTATION
FRAIS 5,00 \$
23. OBJET Toutes les études entreprises par l'intermédiaire du MDC depuis 1984 concernant les droits de retransmission, le paiement aux États-Unis de droits de retransmission par câble et par satellite, les répercussions du paiement de droits de retransmission sur des sociétés de télédistribution par câble et par satellite, et le paiement de droits de retransmission au Canada par les États-Unis.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE Copie des originaux, 81 pages
CONSULTATION
FRAIS 5,00 \$
24. OBJET Demande d'une bande d'ordinateur mise à jour du Rapport technique et administratif des fréquences.
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 19(1), 20(1)b), 20(1)c), 20(1)d)
- MÉTHODE DE Copie de l'original, bande magnétique
CONSULTATION
FRAIS 143,00 \$
25. OBJET J'aimerais recevoir une copie de toutes les commandes directes que le ministère des Communications a traitées en octobre 1987 dans la région de la Capitale nationale en vertu d'une offre permanente cadre pour des services professionnels en informatique.
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 20(1)b), 20(1)c)
MÉTHODE DE Copie des originaux, 8 pages
CONSULTATION
FRAIS 5,00 \$

26. OBJET J'aimerais recevoir une bande d'ordinateur contenant la même information que le rapport numéro 2 du DFL.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE Copie de l'original
CONSULTATION 71,50 \$
FRAIS
27. OBJET Je désire connaître les dépenses annuelles de chaque programme pour chaque province pour la période de 1975-1976 à 1985-1986. Si des données ne sont pas disponibles sur tous ces programmes pour toutes ces années, je serais heureux de recevoir celles que vous pourrez me fournir.
- RÉPONSE Traitement non officiel
MÉTHODE DE Copie des originaux, 23 pages
CONSULTATION 0,00 \$
FRAIS
28. OBJET Liste, description et correspondance touchant les projets d'investissement soumis et/ou reçus, au cours des 12 derniers mois, par des individus, compagnies, organismes, gouvernements et corps publics (incluant tous les projets de l'Eder) et qu'on projette d'implanter dans la région de la capital nationale.
- RÉPONSE Demande abandonnée
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS 5,00 \$
29. OBJET Tous les registres qui me permettraient de connaître le montant total des honoraires et des déboursés facturés au ministère des Communications (MDC) pendant ses exercices de 1986 et 1987 par les divers avocats non gouvernementaux et par des diverses études d'avocats. Cette demande ne concerne que les avocats et les études qui ont été embauchés par le MDC et dont l'embauche n'a pas été signalée au ministère de la Justice ni effectuée par l'intermédiaire de ce ministère. Je voudrais que les renseignements me soient présentés sous une forme qui me permette de trouver facilement les renseignements qui suivent: le nom de l'avocat privé chargé d'une question juridique au nom de votre ministère ou d'un organisme, le nom de son cabinet, la date de réception et de

- traitement de ses factures, le genre de services juridiques rendus ou leur objet et le montant facturé pour cette affaire pendant l'exercice financier ainsi que le total facturé pour cette affaire pour l'exercice 1986-1987 et toute autre période.
- RÉPONSE Communication partielle, 19, 20(1)b), 20(1)c), 25
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 159 pages
- FRAIS 5,00 \$
30. OBJET Tous les documents concernant les conditions de départ du Directeur général de Téléfilm Canada, M. Peter Pearson, soient paies de séparation, pensions (s'il y a lieu), promesses d'emploi ou emploi ultérieur, etc.
- RÉPONSE Demande transférée
- MÉTHODE DE CONSULTATION
- FRAIS 5,00 \$
31. OBJET Une copie de "Canadian Independent Film Distribution and Exhibition: The State of Things", de Brian Lewis.
- RÉPONSE Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION
- FRAIS Copie de l'original et examen 5,00 \$
32. OBJET Demande d'une version du rapport no. 2 du DFL modifiée selon les paramètres suivants: pour l'ensemble du Canada, bandes de fréquences de 3 500 à 4 200 MHz et de 5 925 à 7 075 MHz.
- RÉPONSE Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION
- FRAIS Copie de l'original, bandes magnétiques 42,50 \$
33. OBJET Copie du document du ministère des Communications intitulé "Rapport technique et administratif des fréquences". Ce document devrait comprendre toutes les stations de radio en activité au Canada qui utilisent des fréquences supérieures à 890 MHz, à l'exception des stations exploitées par les sociétés énumérées dans la liste annexée.
- RÉPONSE Traitement non officiel

- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie de l'original, 2 bandes magnétiques et documents.
FRAIS 5,00 \$
34. OBJET J'aimerais obtenir une copie de l'original. Avant de faire une copie, veuillez m'en indiquer le coût. Toutes les commandes directes traitées par le ministère des Communications dans la région de la Capitale nationale pendant le mois de septembre 1987 en vertu de l'offre permanente cadre pour des services professionnels en informatique.
RÉPONSE Communication partielle, 25, 20(1)b), 20(1)c)
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 7 pages
FRAIS 5,00 \$
35. OBJET Je désire étudier les documents présentés au Groupe de travail sur le rôle et le mandat du Centre national des arts (en particulier par les 14 entreprises énumérées dans la demande révisée).
RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 115 pages
FRAIS 5,00 \$
36. OBJET Je demande à consulter tous les documents qui se rapportent aux réunions et discussions mentionnées dans le premier paragraphe de la lettre ci-annexée que la ministre des Communications a adressée à M. A.J. de Grandpré le 14 juillet 1987.
RÉPONSE Communication partielle, 25, 20(1)a), 20(1)c), 21(1)a), 21(1)c), 23
MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux
FRAIS 5,00 \$
37. OBJET Je désire obtenir, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, les documents qui me permettront de connaître ce qui suit: (1) La date de toutes les réunions de Mme Flora MacDonald avec les cadres supérieurs de Bell Canada Entreprises ou d'une filiale de cette société depuis juillet 1986; l'objet de ces réunions; les notes conservées à leur

sujet; les notes d'information rédigées à l'intention de la Ministre en préparation ou à la suite de ces réunions (cette demande inclut la réunion du 23 décembre 1986, dont il est question ci-dessous). (2) Relativement à la réunion du 23 décembre 1986 entre Mme MacDonald et M. A.J. de Grandpré, veuillez me fournir le nom des autres personnes présentes ainsi que les lettres ou les documents sur les rencontres préliminaires de fonctionnaires pour préparer cette réunion ainsi que les points de l'ordre du jour. (3) Documents sur les discussions entre les dirigeants de BCE et de BCI, d'une part, et les fonctionnaires du ministère des Communications, d'autre part, sur le dédommagement que BCI devrait verser à Bell pour le transfert temporaire des employés dont il est question dans la lettre que Mme MacDonald a adressée à M. de Grandpré le 14 juillet 1987. Lieux où les discussions se sont tenues, nom des personnes présentes, résumé ou notes sur les discussions, notes sur le suivi. (4) Analyses ou notes d'information à l'intention du sous-ministre ou de la Ministre au sujet de la lettre émanant de la conférence de presse, citée à ce sujet, qui a été tenue le 8 septembre 1987 par le Centre pour la promotion de l'intérêt public, l'Association des consommateurs du Canada, l'Alliance canadienne des télécommunications de l'entreprise et l'Association of Competitive Telecommunications Suppliers, les reportages faits par les médias le 9 et le 10 septembre 1987 et la lettre adressée à la Ministre le 4 septembre 1987 par les quatre groupes mentionnés ci-dessus. (5) La correspondance adressée au CRTC par la Ministre pour exposer la position adoptée dans la lettre adressée à M. de Grandpré le 14 juillet 1987 ou son opinion sur le sujet particulier en cause. (6) Analyses, effectuées par le Ministère, de la correspondance sur le rapport de Touche Ross & Co., 1987, sur la question du dédommagement entre BCI et Bell Canada. (7) Correspondance échangée à partir de juillet 1986 entre Mme MacDonald et M. de Grandpré. (8) Documents sur le rôle exact de la Ministre dans les commentaires formulés à propos de questions qui feront, comme la présente, l'objet d'audiences déjà prévues du CRTC, de l'influence de ces observations sur l'indépendance du CRTC ou sur l'interjection d'appels qui s'adressent à elle-même ou à ses collègues du Cabinet.

(9) Documents que la Ministre ou ses fonctionnaires détiennent et qui témoignent que la décision rendue en octobre 1986 par le CRTC au sujet du dédommagement de Bell Canada par BCI peut être inapproprié (lettre 14 juillet 1987) ou documents qui laissent entendre que, advenant que BCE présente de nouveaux chiffres vérifiés sur le transfert des coûts, elle aura de meilleures chances de succès à l'occasion d'une audience du CRTC, prévue pour octobre 1987, sur les besoins de recettes. (10) Toute analyse que ses fonctionnaires ou des experts-conseils de Communications Canada ont rédigée sur ce qui constituerait une compensation adéquate que BCE devrait verser à Bell Canada pour le transfert temporaire d'employés.

RÉPONSE

Communication partielle, 25, 20(1)a), 20(1)c), 21(1)a), 21(1)c), 23

MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Copie des originaux, 58 pages
5,00 \$

38. OBJET

Veillez me fournir, en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, les documents que votre ministère détient au sujet de la taxe de vente fédérale proposée à l'égard des télécommunications, c.-à-d. : (1) documents de base qui portent sur l'adoption de diverses mesures relatives à cette taxe de vente et sur les conséquences que son application aurait sur l'ensemble du pays, les consommateurs et les entreprises; (2) correspondance échangée avec le ministère des Finances, le CRTC ou d'autres organismes au sujet de la taxe de vente proposée pour le 1er janvier 1988; (3) tout document qui décrit ou évalue la façon dont la réforme proposée relativement à la taxe de vente sur les télécommunications s'insère dans les politiques sur les télécommunications ainsi que les répercussions que la taxe aurait sur ces politiques.

RÉPONSE

Communication partielle, 25, 18(d), 21(1)a), 21(1)b); Renseignements exclus, 69(1)d), 69(1)e), 69(1)g)

MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Copie des originaux, 20 pages
5,00 \$

39. OBJET Combien de contrats le ministère des Communications a-t-il conclus avec Mediacom depuis septembre 1984? J'aimerais obtenir une copie de ces contrats. Le MDC a-t-il été satisfait du travail effectué par Mediacom? J'aimerais voir la correspondance que le gouvernement a échangée avec Mediacom au sujet des problèmes relatifs aux services fournis par cette société.
- RÉPONSE Il n'existe aucun document de ce genre
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS 0,00 \$
40. OBJET Je désirerais recevoir une copie du procès-verbal des dernières réunions de même que toutes les réunions à venir du Comité consultatif des télécommunications.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, 64 pages
FRAIS 5,00 \$
41. OBJET J'aimerais recevoir une copie des mémoires soumis au Groupe de travail sur la politique de la radiodiffusion et mentionnés à l'annexe B. (1) Coalition canadienne contre la pornographie dans les médias - Ontario (ce groupe a comparu à l'audience publique tenue le 16 septembre à Toronto); (2) Canadian Association for free Expression Inc. - Ontario (a également comparu à l'audience publique du 16 septembre tenue à Toronto); (3) Satellite Television Association of Canada-Alberta. J'aimerais également recevoir une copie de tous les documents, exposés ou mémoires soumis par la Citizens Coalition Versus Pornography le 27 août 1985, à St-John's. Enfin, j'aimerais aussi recevoir une copie des transcriptions et des mémoires relatifs à un exposé fait à Toronto, le 16 septembre, par le Committee Against Pornography.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, 10 pages
FRAIS 5,00 \$

42. OBJET Copie d'un mémoire adressé au ministère des Communications à l'appui d'une demande de certificat de construction technique et d'exploitation relative à une nouvelle station de radio FM à Montréal. Ce mémoire a été rédigé pour appuyer une demande présentée au CRTC par les Publications Les Affaires Inc. pour l'exploitation d'une fréquence de 95,1 MHz avec une puissance rayonnée réelle de 50 000 watts.
- RÉPONSE Aucune communication (renseignements exemptés), 20(1)b), 20(1)c), 20(1)d)
- MÉTHODE DE CONSULTATION
- FRAIS 5,00 \$
43. OBJET Liste des entreprises de radiocommunications pour chercher les fréquences disponibles qu'elles pourraient chercher à vendre à un client. Le Québec, Ottawa et Belleville constituent la zone visée.
- RÉPONSE Demande abandonnée
- MÉTHODE DE CONSULTATION
- FRAIS 0,00 \$
44. OBJET J'aimerais avoir accès au rapport rédigé sur Téléfilm Canada par Coopers-Lybrand Management Consultants.
- RÉPONSE Demande transférée
- MÉTHODE DE CONSULTATION
- FRAIS 5,00 \$
45. OBJET Désire obtenir de l'information sur un employé qui a travaillé comme expert en télécommunications au ministère des Communications, (qui faisait sans doute encore partie du ministère des Transports). Il travaillait à Ottawa en 1952-1953.
- RÉPONSE Demande transférée
- MÉTHODE DE CONSULTATION
- FRAIS 0,00 \$

46. OBJET J'aimerais obtenir de l'information sur un employé à contrat qui a été blessé dans un accident d'automobile le 10 mars 1986. Son travail consistait à rédiger et à réviser. Son contrat actuel couvre la période du 1er avril 1987 au 31 mars 1988. L'employé avait eu des contrats semblables pendant les années précédentes. J'aimerais connaître les dates auxquelles l'employé a travaillé depuis l'accident jusqu'à maintenant, ainsi que ses gains, et les tâches qu'il n'a pas été en mesure d'accomplir pendant cette période à cause des blessures subies dans l'accident.

RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Communication totale
Copie des originaux, 58 pages
5,00 \$

47. OBJET Quelle demande prévoit-on pour Conroute Service pendant la période qui se terminera le 31 juillet 1988? Combien de branchements de lignes d'abonnés seront installés pendant ce temps? Quels débits de lignes seront les plus courants (19,2 ou 56 kbps par seconde)? Qui doit renseigner les nouveaux abonnés sur le coût et la disponibilité de l'équipement de soutien, notamment des modems et des multiplexeurs? Sur quels critères se fonde-t-on pour recommander de l'équipement (réduction des coûts, caractéristiques techniques, contenu canadien, etc.)? Comment ces renseignements sont-ils communiqués aux ministères clients?

RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Communication totale
Copie des originaux, 16 pages
0,00 \$

48. OBJET Je suis en train de travailler sur une proposition relative à une base de données sur l'emploi à laquelle on pourrait avoir accès à partir de n'importe quel endroit du pays. La proposition d'exploiter la base CANTEL, maintenant abandonnée, qui a été soumise au gouvernement fédéral par Infomart, m'intéresse. Cette proposition n'existe pas

RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

0,00 \$

49. OBJET Demande de documents publiés antérieurement sur la question des subsides postaux.
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 21(1)a), 21(1)c) renseignements exclus, 69(1)d), 69(1)g)
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 135 pages
- FRAIS 5,00 \$
50. OBJET Nom, adresse, code postal, par ordre alphabétique et par code CAE, de toutes les sociétés énumérées pour les fréquences comprises entre 30 et 470 MHz et 806 et 890 MHz.
- RÉPONSE Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, imprimés
- FRAIS 104,54 \$
51. OBJET Politique sur l'extension des services et sur les auditoires spéciaux - ministère des Communications/ACP-041 - J'aimerais voir toutes les notes de service, les rapports et les documents de travail rédigés depuis 1981 sur la politique relative au sous-titrage codé pour les malentendants ainsi que sur le coût et l'évaluation de ce service. J'aimerais particulièrement obtenir de l'information sur la politique du MDC au sujet du sous-titrage codé, des études sur son coût, des évaluations de sa disponibilité et de son efficacité ainsi que des analyses juridiques des questions liées au sous-titrage codé.
- RÉPONSE Il n'existe aucun document
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 30 pages
- FRAIS 5,00 \$
52. OBJET Correspondance, études ou autres documents sur les effets que l'interdiction de la publicité du tabac pourrait avoir sur l'industrie de la publicité et sur les médias.
- RÉPONSE Demande abandonnée
- MÉTHODE DE CONSULTATION
- FRAIS 5,00 \$

53. OBJET J'aimerais recevoir tous les documents publiés en rapport avec la demande présentée antérieurement au sujet de la prise de contrôle de Gulf & Western Industries par Prentice-Hall Canada Ltd.
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 15(1)
Affaires internationales, 20(1)b), 20(1)c),
21(1)a), 21(1)c)
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, documents, 108 pages
FRAIS 5,00 \$
54. OBJET J'aimerais obtenir un imprimé portant le nom et l'adresse de tous les détenteurs de licences pour des stations-relais commerciales canadiennes, par province et par code postal.
- RÉPONSE Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, imprimés
FRAIS 35,25 \$
55. OBJET Rapport indiquant l'emplacement, les coordonnées géographiques et le nombre de canaux pour lesquels une licence a été octroyée dans la bande de fréquences de 851 à 866 MHz pour les sociétés ayant le code "09".
- RÉPONSE Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, imprimés
FRAIS 195,00 \$
56. OBJET Copie des documents relatifs au contrat 36180-5-000 ou 0002. Contrat accordé à CNCP, par le ministère des approvisionnement et services au nom de l'ATG, en réponse à une demande de propositions relative à un réseau partagé X25. a) Contrats accordés.
b) Évaluation des propositions de contrats.
c) La soumission qui a été retenue dans chacun des cas. Le 4 juin, le demandeur a modifié sa demande comme suit: 1) description claire de ce que le gouvernement a acheté. En particulier, le demandeur aimerait connaître les stipulations techniques détaillées; 2) liste des documents relatifs à cette demande. L'objet de la demande est de choisir les documents qui l'intéressent.
- RÉPONSE Demande abandonnée

MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux
FRAIS 5,00 \$

57. OBJET Je demande que votre ministère examine le contrat annexé à la demande originale de CANTEL relativement à l'exploitation d'un service national de téléphone cellulaire. Je désire m'assurer que toute information ou tout document divulgué à un autre demandeur en rapport avec le dossier CANTEL me soit également communiqué. Je vous saurais gré de communiquer avec nos bureaux lorsque nous pourrons étudier ces documents.

RÉPONSE Communication partielle, 25, 20(1)b), 20(1)c), 20(1)d)

MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, 16 pages
FRAIS 5,00 \$

58. OBJET Quelles sont actuellement les dépenses annuelles relatives au réseau gouvernemental de commutation de paquets pour tous les ministères fédéraux? Mentionner les principaux noeuds de ce réseau pour le ministère des Communications.

RÉPONSE Communication totale

MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original, 1 page
FRAIS 5,00 \$

59. OBJET Demande la liste des utilisateurs de notre fréquence radio 5490 ainsi qu'une liste des utilisateurs de la fréquence 4040. Nous avons besoin de ces informations parce que nous désirons aviser les utilisateurs de la fréquence 5490 de libérer cette dernière et d'utiliser plutôt la fréquence 4040 à des fins de communications terre-terre (SIC).

RÉPONSE Traitement non officiel

MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS 0,00 \$

60. OBJET Liste des licences émises et des propriétaires de radios reliées à la tour de télécommunication érigée sur le lot 131 du cadastre officiel de la Paroisse de St-Joseph du Lac, division d'enregistrements de Deux-Montagnes, province de Québec. Le requérant est propriétaire du lot 131. Les renseignements demandés peuvent être obtenus auprès d'un certain Inspecteur de Radio au bureau de district de Montréal. J'ai joint à la présente une carte topographique de la région.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie de l'original
FRAIS 53,25 \$
61. OBJET Détails des bandes magnétiques et des renseignements demandés: ensemble du Canada - bandes de fréquences de 3 500 à 4 200 MHz et de 5 925 à 7 075 MHz - 9 bandes magnétiques à piste d'un demi-pouce - 1 600 bits par pouce - de préférence sans étiquette, ASCII ou EBCDIC - bobines jusqu'à 2 400 pieds - description écrite de la disposition des renseignements.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, bandes magnétiques
FRAIS 71,50 \$
62. OBJET Liste de tous les opérateurs de stations-relais communautaires VHF/UHF et 800 MHz (entreprises de radiocommunications) ou des opérateurs de circuits de jonction de Vancouver Lower Mainland ou de la Colombie-Britannique. J'aimerais surtout connaître le nom des entreprises et leur ville ainsi que le nombre total des fréquences attribuées à chacune. Je n'ai pas besoin de connaître les fréquences précises.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, imprimés
FRAIS 60,00 \$
63. OBJET Je demande une étude effectuée pour le compte du ministère des Communications par un expert-conseil privé sur les répercussions de la concurrence internationale sur l'industrie canadienne des télécommunications et sur ses utilisateurs. Je crois que l'étude a été

- effectuée en 1986 par D.A. Ford & Associates,
d'Ottawa.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Traitement non officiel
Copie de l'original, 106 pages
5,00 \$
64. OBJET J'aimerais avoir une copie des contrats que le
ministère des Communications a conclus avec
Michel K. & Associates et avec Ottawa Personnel
Consultants depuis septembre.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Communication partielle, 25, 19(1)
Copie des originaux, 11 pages
5,00 \$
65. OBJET Dépenses en frais de consultation engagées par
le ministère des Communications pour le dernier
exercice du gouvernement fédéral - Liste des
contrats accordés à des cabinets d'experts-
conseils et des cabinets auxquels ils ont été
accordés.
- RÉPONSE
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Communication totale
Copies des originaux, 65 pages
5,00 \$
66. OBJET J'aimerais voir toute la documentation établie
depuis 1984 au sujet de la participation du
gouvernement fédéral du Centre international de
découverte en télécommunications de Brantford,
en Ontario.
- RÉPONSE Communication partielle, 14, 20(1)b), 20(1)d),
21(1)a), 21(1)c), 23, 25;
Renseignements exclus, 69(1)a), 69(1)c),
69(1)d), 69(1)g)
- MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS Copie des originaux, 170 pages
5,00 \$

67. OBJET Tous les contrats, les offres permanentes relatives à d'autres emplois, depuis 1984 jusqu'à maintenant, accordés à Roger Nantel, Nantel and Associates Ltd, Synchrocom Communications Group et Media Canada Inc.
- (2) Si possible, des rapports d'évaluation au sujet des trois sociétés précédentes lorsque le contrat a été attribué, par voie de concours, aux sociétés mentionnées sur la liste restreinte, et le prix demandé par chaque société. (3) Si possible, lorsque les contrats accordés à ces sociétés étaient accordés à une seule société ou de manière préférentielle, la justification de cette façon de faire, la correspondance ou les notes d'information adressées à la Ministre relativement à l'attribution des contrats. (4) Les rapports sur les résultats ou les produits présentés par les experts-conseils. Si des données ont déjà été divulguées à ce sujet, prière de me les fournir immédiatement. Veuillez me fournir aussi d'autres données à mesure qu'elles seront disponibles.
- RÉPONSE Communication totale
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 204 pages
- FRAIS 5,00 \$
68. OBJET Licence accordée à Cantel Inc. par le ministère des Communications pour l'exploitation de services de téléphone cellulaire et conditions connexes.
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 20(1)b), 20(1)c), 20(1)d)
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 16 pages
- FRAIS 5,00 \$
69. OBJET Copies du plan des systèmes et techniques de votre ministère pour 1986-1987 (copie en clair et copie sur un support électronique pour 1987-1988).
- RÉPONSE Communication partielle, 25, 69(1)a), 69(1)c), 69(1)e), 69(1)g)
- MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 91 pages
- FRAIS 0,00 \$

70. OBJET J'aimerais obtenir une liste de tous les titulaires privés et publics de licences commerciales de radio des régions de Vancouver et de Langley (région métropolitaine de Vancouver et vallée du fleuve Fraser). Si possible, j'aimerais que cette liste comprenne le nom et l'adresse des titulaires de licence, la fréquence attribuée et le nombre d'appareils (radios autorisées sous licence). S'il existe une liste qui contient d'autres renseignements, tels que les numéros de licence, les codes des entreprises et les emplacements des stations, je l'accepterais. La liste devrait comprendre toutes les stations de service mobile et de service fixe de 30 à 50 MHz, 138 à 174 MHz, 406 à 470 MHz ainsi que des stations de téléphone cellulaire de 800 MHz. Veuillez me fournir une estimation des coûts.
- RÉPONSE Communication totale
MÉTHODE DE
CONSULTATION Copie des originaux, imprimés d'ordinateur
FRAIS 95,22 \$
71. OBJET Demande de propositions no. 36180-5-0002, réseau gouvernemental de commutation de paquets. J'aimerais obtenir une copie du contrat conclu entre l'État et CNCP.
- RÉPONSE Demande abandonnée
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS 0,00 \$
72. OBJET J'aimerais obtenir une copie de l'étude sur les transmissions en exclusivité de Terre-Neuve et du Labrador.
- RÉPONSE Demande abandonnée
MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS 0,00 \$
73. OBJET Registres sur la construction du Musée national des civilisations en cours de construction à Hull et sur celle de la Galerie nationale d'Ottawa - Dépenses effectuées jusqu'à maintenant (20 janvier 1987) et dépenses prévues pour l'achèvement des constructions ainsi que les coûts prévus à l'origine, par grande catégorie et répartition par exercice financier - Calendrier prévu pour l'achèvement des

différentes étapes. - Rapports des experts-conseils sur les dépassements des coûts et sur les retards. - Rapports internes sur les dépassements des coûts et sur les retards. - Rapports des entrepreneurs et des architectes sur les dépassements des coûts et des délais prévus à l'origine. - Contrats originaux, modifications ou prolongations des contrats pour la construction du Musée national des civilisations et de la Galerie des arts. - Notes d'information adressées au sous-ministre ou à la Ministre au sujet de la progression de la construction de ces musées depuis janvier 1982 jusqu'au 20 janvier 1987 - Procès-verbaux des réunions de la haute direction sur ce sujet. J'aimerais recevoir les documents qui relèvent de ministère des Communications et qui ne demanderont pas de longues consultations ni de longs délais. Veuillez me faire parvenir dès maintenant les documents qui peuvent être divulgués sans tarder.

RÉPONSE

Communication partielle, 25, 19, 20(1)c), 20(1)b), 20(1)d), 21(1)a), 21(1)b), 21(1)c); Renseignements exclus, 69(1)a), 69(1)c), 69(1)d), 69(1)e), 69(1)g)

MÉTHODE DE
CONSULTATION
FRAIS

Copie des originaux, 364 pages
5,00 \$

74. OBJET

Accès aux documents suivants liés aux responsabilités du ministère des Communications en matière de planification d'urgence. (1) Documents de travail, plans conceptuels ou autres documents portant sur la Régie nationale d'urgence pour les télécommunications, créée par le décret C.P. 1981-1305. (2) Développements sur les quatre fonctions de la Régie prévues dans le décret C.P. 1981-1305, y compris des ébauches de règlement ou des documents de travail. (3) Documents qui exposent les services de radiodiffusion d'urgence ou les plans à leur égard, par exemple système de sirènes, techniques d'alerte des foyers en cas de crise ou autres méthodes de communication en cas d'urgence. Documents aussi récents que possible.

RÉPONSE

Communication partielle, 25, 15(1) Affaires internationales, 21(1)a), 21(1)c); Renseignements exclus, 69(1)c), 69(1)d), 69(1)f), 69(1)g)

| | |
|-------------------------------------|--|
| MÉTHODE DE CONSULTATION FRAIS | Copie des originaux, 1 000 pages 5,00 \$ |
| 75. OBJET | Ventilation du nombre de systèmes d'appel attribués aux fréquences 30 à 50 MHz, 138 à 174 MHz, 405 à 520 MHz, et 928 à 932 MHz. Genre d'émissions émises sur chaque système ainsi que noms et adresses. |
| RÉPONSE | Demande abandonnée |
| MÉTHODE DE CONSULTATION FRAIS | 0,00 \$ |
| 76. OBJET | Tout document d'information rédigé par des fonctionnaires pour la nouvelle Ministre par suite des modifications du Cabinet annoncées par le Bureau du Premier ministre le 30 juin 1986. (2) Un index, un registre ou une liste, s'il en existe, des sujets de toutes les notes d'information rédigées à l'intention de la Ministre par les fonctionnaires depuis le 1er janvier 1986 jusqu'à maintenant, ainsi que leur date et le numéro du dossier. (3) Un index, un registre ou une liste des sujets de toutes les réponses aux questions orales qui pourraient être posées en Chambre, rédigées par des fonctionnaires du ministère des Communications depuis le 1er janvier 1987 jusqu'à maintenant, ainsi que leur date et le numéro du dossier. |
| RÉPONSE | Communication partielle, 25, 14, 15(1) Affaires internationales, 18(d), 19(1), 20(1)b), 20(1)c), 20(1)d), 21(1)a), 21(1)b), 21(1)c), 21(1)d), 24; Renseignements exclus 69(1)(a), 69(1)(g) |
| MÉTHODE DE CONSULTATION FRAIS | Copie des originaux, 224 pages 5,00 \$ |

77. OBJET Je demande à voir toutes les études rédigées sur le commerce canado-américain par le ministère des Communications ou en son nom au sujet des pourparlers commerciaux actuels avec les États-Unis.

RÉPONSE Communication partielle, 15(1), 25;
Renseignements exclus, 69(1)a)

MÉTHODE DE CONSULTATION Copie des originaux, 244 pages

FRAIS 60,00 \$

N.B. Y comptant les 77 demandes ci-haut mentionnées et les 7 demandes de UHF/VHF telles que citées au numéro 2, notre ministère a reçu un total de 84 demandes en 1987-1988.

RAPPORT SUR LA PROTECTION DES
RENSEIGNEMENTS PERSONNELS



A) STATISTIQUES

STATISTIQUES 1987-88



Government of Canada / Gouvernement du Canada

REPORT ON THE PRIVACY ACT
RAPPORT CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION
DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

| | |
|--------------------------------------|---|
| Institution Communications Canada | Reporting period Période visée par le rapport April 1, '86 - March 31, '87 |
|--------------------------------------|---|

I Requests under the Privacy Act / Demandes en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels

| | |
|--|-----------|
| Received during reporting period / Reçus pendant la période visée par le rapport | 15 |
| Outstanding from previous period / En suspens depuis la période antérieure | 0 |
| TOTAL | 15 |
| Completed during reporting period / Traitées pendant la période visée par le rapport | 13 |
| Carried forward / Reportées | 2 |

II Disposition of requests completed / Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

| | |
|--|-----------|
| 1. All disclosed / Communication totale | 9 |
| 2. Disclosed in part / Communication partielle | 3 |
| 3. Nothing disclosed (excluded) / Aucune communication (exclusion) | |
| 4. Nothing disclosed (exempt) / Aucune communication (exemption) | |
| 5. Unable to process / Traitement impossible | 1 |
| 6. Abandoned by applicant / Abandon de la demande | |
| 7. Transferred / Transmission | |
| TOTAL | 13 |

III Exemptions invoked / Exceptions invoquées

| | |
|--------------------|---|
| S. Par. 16 (2) | |
| S. Art. 19 (1) (a) | |
| (b) | |
| (c) | |
| (d) | |
| S. Art. 20 | |
| S. Art. 21 | |
| S. Art. 22 (1) (a) | |
| (b) | 1 |
| (c) | |
| S. Par. 22 (2) | |
| S. Art. 23 (a) | |
| (b) | |
| S. Art. 24 | |
| S. Art. 25 | |
| S. Art. 26 | 3 |
| S. Art. 27 | |
| S. Art. 28 | |

IV Exclusions cited / Exclusions citées

| | |
|--------------------|--|
| S. Art. 69 (1) (a) | |
| (b) | |
| S. Art. 70 (1) (a) | |
| (b) | |
| (c) | |
| (d) | |
| (e) | |
| (f) | |

V Completion time / Délai de traitement

| | |
|--------------------------------------|----|
| 30 days or under / 30 jours ou moins | 12 |
| 31 to 60 days / De 31 à 60 jours | 1 |
| 61 to 120 days / De 61 à 120 jours | |
| 121 days or over / 121 jours ou plus | |

VI Extensions / Prorogations des délais

| | | |
|--|--------------------------------------|------------------------------------|
| | 30 days or under / 30 jours ou moins | 31 days or over / 31 jours ou plus |
| Interference with operations / Interruption des opérations | | |
| Consultation | 2 | |
| Translation / Traduction | | |
| TOTAL | 2 | |

VII Translations / Traductions

| | |
|--|--|
| Translations requested / Traductions demandées | |
| Translations prepared / Traductions préparées | |
| English to French / De l'anglais au français | |
| French to English / Du français à l'anglais | |

VIII Method of access / Méthode de consultation

| | |
|---|----|
| Copies given / Copies de l'original | 11 |
| Examination / Examen de l'original | |
| Copies and examination / Copies et examen | 1 |

IX Corrections and notation / Corrections et mention

| | |
|---|--|
| Corrections requested / Corrections demandées | |
| Corrections made / Corrections effectuées | |
| Notation attached / Mention annexée | |

X Costs / Coûts

| | |
|--|----------------|
| Financial (all reasons) / Financiers (raisons) | |
| Salary / Traitement | \$ 39183 |
| Administration (O and M) / Administration (fonctionnement et maintien) | \$ 9491 |
| TOTAL | \$48674 |
| Person year utilization (all reasons) / Années-personnes utilisées (raisons) | |
| Person year (decimal format) / Années-personnes (nombre décimal) | 1.04 |

STATISTIQUES 1986-87



Gouvernement du Canada / Government of Canada

RAPPORT SUR LA LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

| | |
|---|---|
| Institution Ministère des Communications | Période visée par le rapport 1 ^{er} avril '86 - 31 mars '87 |
|---|---|

| | | | | | | | | | | |
|--------|--------|----|-----------------------|---|---------------------|----|-----------|----|--------|----|
| Source | Medias | 16 | Secteur universitaire | 0 | Secteur commerciale | 34 | Organisme | 17 | Public | 16 |
|--------|--------|----|-----------------------|---|---------------------|----|-----------|----|--------|----|

I Demandes en vertu de la Loi sur l'accès à l'infor.

| | |
|--|-----------|
| Reçues pendant la période visée par le rapport | 87 |
| En suspens depuis la période antérieure | 11 |
| TOTAL | 98 |
| Traitées pendant la période visée par le rapport | 83 |
| Reportées | 14 |

II Dispositions prises à l'égard des demandes traitées

| | | | |
|-------------------------------------|-----|--------------------------------|-----------|
| 1. Communication totale | 42 | 6. Traitement impossible | 0 |
| 2. Communication partielle | 17 | 7. Renseignements insuffisants | 0 |
| 3. Aucune communication (exclusion) | 2 * | 8. Abandon | 11 |
| 4. Aucune communication (exemption) | 3 | 9. Document inexistant | 0 |
| 5. Transmission | 0 | 10. Traitement non officiel | 10 |
| TOTAL | | | 85 |

III Exceptions invoquées

| | | | | | |
|-----------------------|---|-----------------|----|-----------------|----|
| Art. 13 (1) (a) | 2 | Art. 16 (1) (d) | 1 | Art. 20 (1) (c) | 11 |
| (b) | 1 | Par. 16 (2) | 1 | (d) | 3 |
| (c) | 1 | Par. 16 (3) | 1 | Art. 21 (1) (a) | 1 |
| (d) | 1 | A. 17 | 1 | (b) | 1 |
| A. 14 | 0 | Art. 18 (a) | 0 | (c) | 2 |
| A. 15 (1) Rel. inter. | 2 | (b) | 0 | (d) | 0 |
| Défense | 1 | (c) | 0 | A. 22 | 0 |
| Activités subversives | 1 | (d) | 0 | A. 23 | 1 |
| Art. 16 (1) (a) | 1 | Par. 19 (1) | 11 | A. 24 | 1 |
| (b) | 1 | Art. 20 (1) (a) | 0 | A. 25 | 16 |
| (c) | 2 | (b) | 10 | A. 26 | 1 |

IV Exclusions citées

| | |
|-----------------|---|
| Art. 68 (a) | 0 |
| (b) | 0 |
| (c) | 0 |
| (d) | 0 |
| Art. 69 (1) (a) | 0 |
| (b) | 0 |
| (c) | 0 |
| (d) | 1 |
| (e) | 0 |
| (f) | 0 |
| (g) | 2 |

V Délai de traitement

| | |
|-------------------|----|
| 30 jours ou moins | 65 |
| De 31 à 60 jours | 2 |
| De 61 à 120 jours | 13 |
| 121 jours ou plus | 3 |

VI Prorogations

| | | |
|--------------|-------------------|------------------|
| | 30 jours ou moins | 31 jours ou plus |
| Recherche | 0 | 3 |
| Consultation | 1 | 14 |
| Tiers | 0 | 2 |
| TOTAL | 1 | 17 |

VII Traduction

| | | |
|---------------------|--------------------------|---|
| Traduction demandée | 0 | |
| Traduction préparée | De l'anglais au français | 0 |
| | Du français à l'anglais | 0 |

VIII Méthode de consultation

| | |
|----------------------|----|
| Copies de l'original | 70 |
| Examen de l'original | 0 |
| Copies et examen | 1 |

IX Frais

| | | |
|---------------------------|----------------|----------------|
| Frais nets perçus | | |
| Frais de demande | | 405.00 |
| Reproduction | | 113.00 |
| Recherche | | 0.00 |
| Préparation | | 0.00 |
| Traitement informatique | | 3953.48 |
| TOTAL | | 4471.48 |
| Frais auxquels on renonce | Nombre de fois | \$ |
| \$25.00 ou moins | 17 | \$93.27 |
| De plus de \$25.00 | 3 | \$600.- |

X Coûts

| | |
|--|-----------------|
| Financiers (raisons) | |
| Traitement | \$10770.65 |
| Administration (fonc. et maintien) | \$ 35395 |
| TOTAL | \$143101 |
| Années-personnes utilisées (raisons) | |
| Années-personnes (nombre décimal) | 3.01 |
| XI Plaintes déposées auprès du commissaire à l'information | |
| Activité concernant les plaintes | |
| En suspens depuis la période antérieure | 0 |
| Nbre d'appels reçus pendant la période visée | 4 |
| Nbre d'appels réglés pendant la période visée | 2 |
| Nbre d'appels reportés | 2 |

Plaintes déposées auprès du commissaire à l'information (continu)

| | |
|-----------------------------|---|
| Raisons des plaintes | |
| Refus de comm. | 2 |
| Frais demandés | 1 |
| Prorogation | 1 |
| Publication | 0 |
| Refus de traduction | 0 |
| Délai de traduction | 0 |
| Autre | 0 |
| Présentation de certificats | 0 |

Plaintes déposées auprès du commissaire à l'information (continu)

| | |
|---|---|
| Règlement des plaintes | |
| Plainte non fondée | 1 |
| En accord avec l'institution | 0 |
| Aucune conclusion | 1 |
| Recommandation acceptée | 0 |
| Recommandation rejetée | 0 |
| XII Appels intericiels auprès de la Cour fédérale | |
| En suspens depuis la période antérieure | 0 |
| Nbre d'appels reçus pendant la période visée | 0 |
| Nbre d'appels réglés pendant la période visée | 0 |
| Nbre d'appels reportés | 0 |

CTC 350-62 (Rev. 85/2)

* Exclusion et communication partielle
English on reverse

B) INTERPRÉTATION DES STATISTIQUES

Coûts du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

Le nombre de demandes d'accès à des renseignements personnels a encore augmenté cette année, ayant été de 15. Nous croyons que nos employés deviennent plus conscients de leurs droits en vertu de la nouvelle Loi, et ce particulièrement dans le domaine des relations de travail.

Le personnel du Secrétariat continue de consacrer une partie importante de son temps à informer les employés sur la conservation, la protection et la divulgation des renseignements personnels. Il faut souvent le consulter au sujet de la mise en application de la politique en matière de sécurité. Il continue de consacrer 25 p. 100 de son temps aux questions liées à la protection des renseignements personnels, encore que ces demandes sont bien moins complexes que les demandes d'accès à l'information que nous recevons.

Ressources humaines

On a mis en oeuvre un système destiné à comptabiliser le temps consacré par les autres employés du Ministère au traitement de chaque demande et à des activités connexes comme les séances d'information, l'élaboration de la politique et les travaux liés à la préparation du répertoire des fichiers de renseignements personnels. Les coûts de la rémunération font objet d'un rapport tous les trois mois, et les coûts globaux de 48 674 sont déterminés de la façon suivante:

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| Coordonnatrice du Secrétariat | 25% de 1.0 AP X salaire |
| Conseiller principal | 25% de 1.0 AP X salaire |
| Adjointe administrative | 25% de 1.0 AP X salaire |
| Autres employés, calculés cas par cas | % de AP X salaire |

Frais d'exploitation

| | |
|---|---------------|
| Coûts matériels pour le traitement de chaque demande | 100% du total |
| Coût du système informatique - fichier et système de contrôle | 25% du total |
| Coûts administratifs - formation, publication, déplacements, etc. | 25% du total |

C) PRATIQUES ET PROCÉDURES

Organisations des activités relatives à la protection des renseignements personnels

L'organisation du Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels est décrite en détail à la page 6. Le directeur de la Gestion du secteur et de la Coordination ministérielle est également le Coordonnateur de la protection des renseignements personnels pour le Ministère. Aidé par le personnel du Secrétariat de l'accès à l'information, qui applique la politique et coordonne les demandes de consultation, le Coordonnateur est chargé de conseiller le Sous-ministre en ce qui concerne la protection des renseignements personnels. Dans les cas où il faut faire intervenir le Sous-ministre, le Sous-ministre adjoint soulève la question lors d'une réunion de la haute direction.

Le coordonnateur est également chargé de superviser la collecte des données au sein du Ministère. De plus, il fait office d'agent de liaison avec Statistique Canada et le ministère des Approvisionnement et Services en ce qui concerne la collecte de données et les sondages d'opinion.

D) POLITIQUES INSTITUTIONNELLES

Le Ministère est en train de réviser ses politiques sur la protection des renseignements relatifs aux licences radio comme renseignements personnels. Spécifiquement, la question de l'application du paragraphe 3(1) (définition des renseignements personnels) à ce type d'information n'est pas encore complètement résolue. Une plainte déposée cette année auprès du Commissaire à la protection de la vie privée et portant sur les listes de radioamateurs a attiré l'attention sur cette question.

Sur la recommandation de l'enquêteur du Commissariat à la protection de la vie privée, le Ministère a répondu à cette plainte en cessant de distribuer les listes de radioamateurs licenciés, listes que jusqu'alors il fournissait aux clubs et associations pour faciliter leurs activités. Cela a entraîné un déluge de plaintes, y compris une plainte au Commissaire à l'information au sujet des renseignements dont la communication peut être refusée en vertu de l'article 19 de la Loi sur l'accès à l'information. Le Ministère estime que les gens qui ont une licence pour utiliser le spectre radio, une ressource naturelle rare, devraient être tenus responsables vis-à-vis de la population. Aussi, espérons-nous recommencer dès que possible à communiquer les listes d'opérateurs radio.

E) DÉLÉGATION DES POUVOIRS

Le Ministère a mis en vigueur le 1er juillet 1983 la décision de limiter aux hauts fonctionnaires, en vertu de la Loi, les pouvoirs de communiquer les renseignements, et ce pouvoir est délégué au Coordonnateur de la protection des renseignements personnels et au sous-ministre adjoint, Gestion intégrée, auquel il est comptable. La Coordonnatrice du Secrétariat est responsable de l'application des articles 8(5) et 14 dans les seuls cas où il est décidé que l'accès doit être autorisé, et de l'article 15.

F) ENQUÊTES

Le Ministère a reçu une plainte cette année; elle portait sur la pratique établie de communiquer les listes de radioamateurs. La plainte n'était toujours pas résolue à la fin de l'exercice financier, mais deux plaintes remontant aux années précédentes ont été résolues. Dans les deux cas, le Commissaire à la protection de la vie privée a jugé les plaintes fondées.

G) DIVULGATIONS DE RENSEIGNEMENTS EN VERTU DE L'ALINÉA 8(2)(E)

Le Ministère a reçu cinq demandes en vertu du paragraphe 8(2)(e) de la Loi sur la protection des renseignements personnels au cours de l'année financière.

Seul le Coordonnateur de la protection des renseignements personnels a été délégué les pouvoirs en vertu de ce paragraphe.

H) FICHIERS INCONSULTABLES

Le Ministère n'a aucun fichier inconsultable.

I) UTILISATION ET COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément à l'accent que le gouvernement a mis sur la protection de la vie privée dans sa réponse au rapport du Comité permanent de la justice, lequel a examiné l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, l'importance de la protection des renseignements personnels sera soulignée lors d'une série de séances d'information qui seront tenues cette année.

